



Création d'une chambre de coordination et de développement (CCD) pour la production serricole au Québec

Démarches d'information et de consultation

Mai et juin 2024

Plan de la présentation

1. Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD
2. Retour sur la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ
3. Présentation du projet de CCD pour la production serricole du Québec
4. Prochaines étapes
5. Période d'échange



1- Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD



1- Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD

- ▶ Depuis plusieurs années, les productrices et producteurs du secteur serricole discutent de la mise en place d'une Chambre de coordination et de développement – CCD
- ▶ Une CCD = un outil prévu dans le cadre de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.
- ▶ **La mise en place d'une CCD vise à coordonner le secteur pour assurer son développement.** D'autant plus important dans le contexte actuel: doubler la production, défis au niveau des marchés, concurrence des produits de l'extérieur...
- ▶ Concrètement, la mise en place d'une CCD pour le secteur serricole va permettre:
 - ▶ **de financer de manière collective et équitable des activités de recherche et d'innovation ainsi que des activités de promotion et à s'assurer que les retombées bénéficient à l'ensemble des productrices et producteurs en production serricole**
- ▶ Plusieurs activités d'information et de consultation concernant la CCD ont eu lieu au cours des dernières années, avant de présenter une demande à la RMAAQ

1- Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD

Rappel du projet de CCD pour la production serricole

- ▶ Le projet vise l'ensemble des productions en serre qui sont commercialisées, que ce soient les légumes, les fruits, les plantes, les fleurs ou autres végétaux, à l'exception des plants forestiers et du cannabis.
- ▶ Le produit visé peut être vendu directement aux consommateurs (à la ferme ou en livraison), aux grossistes, aux détaillants, aux transformateurs ou à tout autre intermédiaire. Il peut être destiné au marché local, québécois, canadien ou à l'exportation.
- ▶ Une serre est définie comme un espace de culture abritée à atmosphère contrôlée, c'est-à-dire un lieu fermé, recouvert de plastique, de verre ou de tout autre matériau qui est maintenu en place toute l'année, possédant un système de chauffage et/ou de climatisation. Généralement, le taux d'humidité relative est maîtrisé par un système de ventilation naturelle ou mécanique. Les systèmes d'irrigation et de fertilisation sont gérés par un automate ou par une minuterie.
- ▶ L'exploitation peut être en opération sur une base annuelle, mensuelle ou saisonnière.

**** Il est important de préciser qu'un grand tunnel, dont le recouvrement est retiré en hiver, n'est pas une serre.**

1- Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD

Rappel du projet de CCD pour la production serricole

- ▶ La CCD aura pour objectif principal de financer collectivement des activités de recherche et développement et des activités de promotion.
- ▶ Le projet vise à répartir équitablement le financement afin que toutes les entreprises, petites, moyennes et grandes, participent et profitent des retombées des investissements collectifs.
- ▶ Le financement proviendra d'une contribution équivalente à **0,1% des ventes déclarées à la FADQ dans le cadre du programme Agri-Québec.**
- ▶ Avec des ventes annuelles autour de 450 millions de dollars en production serricole, le budget annuel de la chambre sera d'environ 450 000\$. Cette somme sera répartie au prorata entre la production de fruits et légumes et la production ornementale et investie pour des activités de promotion et des projets de recherche et développement.

1- Rappel de la démarche pour la mise en place d'une CCD

- ▶ La démarche auprès de la RMAAQ se fait en 3 étapes:
 - ▶ La demande d'accréditation de l'organisation pour représenter le secteur de production
 - ▶ La demande de création de la CCD
 - ▶ La demande d'approbation d'un règlement sur la contribution à la CCD
- ▶ Le 25 mai 2023, les PSQ ont déposé une demande d'accréditation pour représenter les entreprises du secteur serricole dans le cadre de la mise en place d'une CCD
- ▶ Une rencontre publique a eu lieu le 17 octobre 2023. Toutes les personnes intéressées à participer et à transmettre leurs observations étaient invitées à y participer.
- ▶ En plus des PSQ, les Industries Harnois, l'AQDFL, Les Serres Ste-Anne, la CAPÉ et l'APFFQ sont intervenus
- ▶ Le 6 mars 2024, la RMAAQ a rendu sa décision, **accréditant les PSQ pour représenter tous les producteurs en serre, à l'exception des producteurs de plants forestiers et de cannabis, en vue de former une chambre de coordination et de développement destinée à soutenir la promotion, la recherche et l'innovation.**

2- Retour sur la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ



2- Retour sur la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ

Décision #12565 de la RMAAQ – 6 mars 2024

- ▶ Dans sa décision, la RMAAQ reconnaît que:
 - ▶ Les PSQ se démarquent en termes de structure, d'implication, de connaissance du secteur et de crédibilité auprès des intervenants.
 - ▶ La présentation faite et la documentation fournie par les PSQ démontrent la qualité et le sérieux de cet organisme et sa volonté de doter le secteur d'outils pour coordonner son développement, assurer le positionnement des produits et favoriser la compétitivité des entreprises pratiquant la serriculture.
 - ▶ Les démarches de consultation et d'information des PSQ auprès des producteurs en serre sont nombreuses, variées, complètes et médiatisées
 - ▶ Dans le secteur serricole, les PSQ exercent un véritable leadership depuis plus de 40 ans. Le travail et les résultats de l'organisme profitent à l'ensemble des entreprises actives dans le secteur.
 - ▶ Son expertise, sa crédibilité et son approche de concertation militent en faveur de son accréditation pour représenter l'ensemble du secteur serricole.
 - ▶ De plus, sa représentativité n'est pas contestée, même par les personnes et organismes qui ont exprimé des réserves quant à l'objectif qu'ils poursuivent.

2- Retour sur la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ

Décision #12565 de la RMAAQ – 6 mars 2024

- ▶ La RMAAQ invite les PSQ à considérer les éléments suivants:
 - ▶ Solliciter la participation des principales parties prenantes du secteur à titre de membres de la CCD en vue d'optimiser la chaîne de valeur;
 - ▶ Définir des règles de bonne gouvernance permettant notamment aux personnes visées par l'accréditation de participer au choix des administrateurs qui les représentent
 - ▶ Favoriser une large participation à l'AGA de la CCD, sans se limiter à ses seuls membres. Il est important que des producteurs intéressés par ses activités, qu'ils soient membres ou non des PSQ, ainsi que des représentants des autres maillons de la chaîne, soient appelés à participer activement aux décisions;
 - ▶ Réfléchir au mode de collecte des contributions, dans un souci d'efficacité administrative;

2- Retour sur la décision de la RMAAQ sur la demande d'accréditation des PSQ

Décision #12565 de la RMAAQ – 6 mars 2024

- ▶ La RMAAQ invite les PSQ à considérer les éléments suivants:
 - ▶ Prévoir un mécanisme de reddition de comptes auprès des personnes visées par l'accréditation, des membres de la CCD et de la Régie quant aux activités réalisées et aux sommes dépensées;
 - ▶ Assurer l'étanchéité entre les activités syndicales des PSQ et les activités liées à la gestion de la CCD.
- ▶ Finalement, elle invite les PSQ, la CAPÉ et l'APFFQ à poursuivre les discussions afin de convenir de collaborations.

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec



3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Clarification des rôles et mandats des PSQ vs CCD

- ▶ **Les PSQ poursuivront leur rôle de porte-parole du secteur sur les grands enjeux.** À ce titre, l'association sera responsable de documenter et de faire les représentations sur l'ensemble des autres dossiers qui interpellent le secteur serricole.
 - ▶ À titre d'exemple mentionnons, la mise en place d'un programme d'assurance-récolte, les besoins de formation pour les chefs de culture, les besoins en services conseils spécialisés en production serricole, le suivi de dossiers particuliers tel que la récupération des plastiques de serre, la modification du Règlement sur les produits contenant du mercure....
- ▶ **La CCD aura pour mandat de définir les orientations et les priorités, et de financer des activités de recherche et de développement et des activités de promotion.** Elle devra s'assurer d'une répartition équitablement du financement afin que tous les entreprises, petites, moyennes et grandes, bénéficient des investissements collectifs.

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Gouvernance de la CCD

- ▶ Le conseil d'administration de la chambre de coordination et de développement sera composé de onze (11) membres :
 - 6 représentants de producteurs, dont 3 représentants pour le secteur fruits et légumes de serre et 3 représentants pour le secteur ornemental. Lesquels seront représentatifs des différents modèles d'affaires (tailles) des entreprises
 - 1 représentant du secteur des fournisseurs de services ou d'équipements
 - 2 représentants pour le secteur du service-conseil et/ou de la distribution pour le secteur des fruits et légumes de serre
 - 2 représentants pour le secteur du service-conseil et/ou de la distribution pour le secteur ornemental

*À titre d'observateur, 1 représentant du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation.

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

- ▶ La nomination des membres producteurs se fera lors de l'AGA des PSQ
- ▶ Le choix des membres partenaires de la CCD sera établi en fonction des priorités du secteur
- ▶ Les mandats des administrateurs seront d'une durée de 2 ans (renouvellement en alternance)
- ▶ Lors de la première réunion du CA suivant l'assemblée de création et par la suite, suivant l'assemblée annuelle de la chambre, le CA procédera à l'élection de la présidence de la CCD pour un mandat de 2 ans. La présidence de la chambre sera choisie parmi les représentants producteurs membres du CA de la CCD.
- ▶ La CA se rencontrera de 2 à 4 fois par année, selon les besoins.
- ▶ L'AGA de la CCD se tiendra dans la même journée que l'AGA des PSQ et sera l'occasion de présenter le rapport des activités de la chambre (investissements réalisés), les priorités de la prochaine année ainsi que les ses états financiers .

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Fonctionnement de la CCD

- ▶ Le fonctionnement de la CCD sera représentatif de la réalité du secteur serricole qui regroupe des entreprises en production ornementale et des entreprises en production de fruits et légumes.
- ▶ Nous souhaitons également tenir compte des lieux de concertation déjà existants et des acteurs impliqués.
- ▶ Pour le secteur fruits et légumes de serre : Table filière fruits et légumes de serre, comité RIT et comité commercialisation
- ▶ Pour le secteur ornemental : Table filière de l'horticulture ornementale, éventuellement une CCD pour le secteur ornemental

L'objectif est de favoriser une participation élargie aux travaux de la CCD et obtenir des recommandations à soumettre au CA de la CCD.

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Financement de la CCD

- ▶ Comme déjà présenté, le financement de la CCD proviendrait d'une contribution obligatoire équivalant à 0,1% des ventes totales de produits de serre déclarées à la FADQ par chaque entreprise dans le cadre du programme Agri Québec.
- ▶ Pour les entreprises, qui ne sont pas adhérentes à la FADQ, un montant de base établi à 100\$ est prévu.
- ▶ Avec des ventes annuelles totalisant un peu plus de 450 M\$ en production serricole, le budget annuel de la chambre serait d'environ 450 000\$ réparti au prorata entre la production de fruits et légumes et la production ornementale.
- ▶ Cette somme serait investie selon les priorités des deux secteurs pour des projets de promotion et des projets de recherche et développement. Les activités de représentation et de gestion réalisées par les PSQ seraient quant à elles financées à même cette contribution à raison de 20 % du budget global.

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Répartition du financement de la CCD

Contributions	Montant annuel \$
Secteur Fruits et légumes de serre	225 000 \$
Recherche et innovation	90 000 \$
Promotion des produits	90 000 \$
Administration et gestion	45 000 \$
Secteur ornemental	225 000 \$
Recherche et innovation	90 000 \$
Promotion des produits	90 000 \$
Administration et gestion	45 000 \$

3- Présentation du projet de CCD pour la production serricole au Québec

Retombées pour le secteur serricole

- ▶ Les retombées directes de la CCD sont estimées à 1 125 000 \$ par année soit
 - ▶ 675 000\$ par année pour les projets de recherche et développement
 - ▶ 450 000\$ pour les projets de promotion.

Par retombées directes, nous entendons la somme des investissements du secteur à laquelle s'ajoutent les contributions des partenaires et les contributions provenant des programmes gouvernementaux.

4- Prochaines étapes



4- Prochaines étapes

- ▶ Dépôt à la RMAAQ de la demande de création d'une CCD pour la production serricole au Québec
 - ▶ Échéancier prévu : fin juin 2024
- ▶ Rencontre publique à venir
 - ▶ Déterminée par la RMAAQ
- ▶ Décision de la RMAAQ sur la demande de création de la CCD
- ▶ Selon, la décision de la RMAAQ, poursuite de la démarche
 - ▶ Dépôt d'une demande d'approbation d'un règlement sur la contribution à la CCD pour la production serricole.
 - ▶ Rencontre publique
 - ▶ Décision de la RMAAQ

5- Période d'échange

